

# *MAIRIE DE BOREST*

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.  
Date de convocation : 10/09/2017

Présents : -Mesdames Eeckhout, Degraeve, Didier, Thepaut.  
-Messieurs Sicard, Fudali, De Freitas, Duchesne, Bianchini .

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout, Monsieur Bacot.

Monsieur Bruno Sicard a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et fait savoir qu'aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu du précédent conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour sont évoqués :

## **1- Rentrée scolaire**

Madame le Maire présente un document sur le coût du R.P.I des trois communes.

Borest a répertorié ses coûts sur 18 mois (de janvier 2016 à fin juin 2017) tandis que Fontaine Chaâlis et Montlognon se basent sur une année scolaire de septembre 2016 à fin juin 2017. Le mode de calcul de Borest est ainsi réalisé de manière à pouvoir dès l'année prochaine synthétiser les frais sur la même période.

Madame le Maire signale une baisse du coût des fournitures scolaires car une grande partie est achetée dorénavant dans une librairie offrant des tarifs de grossiste : « la nouvelle librairie universitaire ».

86 élèves ont été comptabilisés sur l'année scolaire 2016/2017. Le coût par élève s'élève à 774euros pour 18 mois soit 516 euros pour 1 an.

Les écoles du RPI ont opté pour un retour à la semaine de 4 jours après concertation des maires, des enseignants et des parents d'élèves.

Fontaine Chaâlis a accueilli une nouvelle institutrice Mme Deconinck.

Les classes de l'école maternelle ont été repeintes pendant la saison estivale et du nouveau matériel informatique a été mis en place pour la rentrée. Les employés communaux ont aussi consacré une demi-journée à l'institutrice pour divers petits travaux.

Un des piliers du portail de l'école va être consolidé.

## 2- Travaux

### Travaux réalisés :

Madame le Maire rappelle que 5 rues dans le village ont été gravillonnées récemment (rue des Fours à Chaux, rue de l'Eglise, rue de la Fontaine St Martin, rue de la Croix Rouge, rue de la Ferme) par l'entreprise Colas pour un coût de 20 348 euros TTC.

Des plaques d'amiante qui avaient été ramassées en forêt entre Fontaine Chââlis et Borest sur le chemin du Roi étaient stockées à Borest dans une remorque depuis le nettoyage de printemps.

Elles ont été récemment enlevées par l'entreprise Eurodem. Cette dernière était la moins disante, en proposant une offre tout inclus, sans faire appel à une manipulation de la part des employés communaux.

Le coût global est de 2400 euros TTC ce qui représente une charge conséquente qui sera partagée avec la commune de Fontaine Chaâlis.

Monsieur Sicard ont fait intervenir une entreprise de nettoyage à la cantine et l'escalier a été repeint par les agents communaux. Des travaux de peinture resteront à réaliser dans le bureau de l'institutrice.

Pour les **travaux en cours**, madame le Maire informe les conseillers que les travaux de génie civil concernant la vidéoprotection débuteront à la fin du mois de septembre et ceux de pose de caméras et d'infrastructures radio début octobre. L'ouverture de compteurs électriques est en cours et la DRAC a autorisé la pose d'une antenne sur l'église.

### Travaux en réflexion :

L'éclairage rue du Pont de Corne est en cours de réflexion et l'installation de 10 candélabres au lieu de 14 a été retenue par la commission des travaux.

La société ENEDIS a été chargée du projet et des demandes de subvention.

La forme choisie est plutôt moderne et avec des leds afin de baisser la consommation électrique de cette rue et d'offrir un éclairage plus large. L'espace défini entre les candélabres serait de 40 mètres.

Une somme de 31 000€ resterait à la charge de la commune après obtention des subventions.

Guillaume Duchesne interroge le maire sur le fondement de ces travaux d'éclairage qui desservirait une zone de constructions illégales.

Monsieur Sicard fait remarquer que ces permis de construire ont été régularisés durant un précédent mandat et madame le Maire rappelle que le haras de Madame Laville fait partie des zones desservies.

Le conseil municipal autorise madame le Maire à engager les travaux.

Madame le maire informe les conseillers de la dangerosité de certains arbres de l'étang communal qui penchent sur la chaussée. Elle présente les devis reçus à ce jour, un dernier devis étant attendu.

Ils sont de l'ordre de 5000 euros, dépense non prévue sur le budget mais l'urgence de la situation nécessite l'intervention. L'ordre de service sera lancé après examen par la commission des travaux et réception du dernier devis en attente.

Madame le Maire expose l'étude de Monsieur Muzeau de l'A.D.T.O pour la construction d'un atelier municipal, aux lieu et place de la salle multifonctions envisagée rue de la Sole des ponts.

Le coût de cette opération s'élève à 553 784 euros T.T.C.

Les conseillers optent plutôt pour la réalisation d'une salle communale certes onéreuse mais plus rentable. Ils suggèrent de contacter les communes de Fontaine Chââlis et Montlignon pour envisager un projet commun.

Après concertation, ils maintiennent la position du précédent conseil municipal autorisant le Maire à lancer l'étude approfondie pour la salle avec différentes possibilités architecturales et ce à hauteur de 25 000 euros.

En l'absence d'étude approfondie, aucune décision ne peut valablement être prise.

Ce projet sera ensuite débattu en conseil municipal pour définir sa réalisation ou son abandon.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de prendre un arrêté pour rappeler aux riverains leurs obligations d'élagage régulier de leurs arbres et arbustes qui débordent sur la voie publique.

Les conditions d'entretien des haies et arbres jouxtant la chaussée seront rappelées dans la prochaine gazette communale.

### **Le Pont Saint Martin :**

Madame le Maire fait part d'un rendez-vous avec monsieur Fèvre, président du S.I.S.N (Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette) concernant l'affaissement de la chaussée du pont St Martin et l'inversement des eaux de la Nonette et du rû Chambord.

Elle lui a exposé le rapport du cabinet Degouy chargé de l'étude de modification de la structure et proposant 3 solutions.

La réalisation des travaux avec ses contraintes environnementales ainsi que le coût de l'opération ne peuvent être supportées par la commune.

Elle a interrogé le syndicat pour savoir dans quelles conditions une aide logistique et financière pourrait lui être apportée.

Il ressort des discussions que le S.I.S.N va prendre à sa charge les travaux afin de faciliter l'écoulement du rû Chambord en réalisant un faucardage, un colmatage de la brèche et une réduction du radier.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% et le conseil général de Picardie dans le cadre du FEDER. En cas de non obtentions des financements FEDER, une participation pourra être demandée à la commune sur le coût résiduel.

### **3- P.L.U**

Madame le Maire rappelle que le mardi 26 septembre prochain aura lieu la réunion publique du Plan Local d'Urbanisme.

Un registre est consultable en mairie et un document a été distribué à chaque foyer. Elle invite vivement les conseillers à participer à cette réunion et à lui faire part de remarques éventuelles.

### **4- Projet de mutuelle des agents communaux**

Actuellement, il n'est pas obligatoire de prendre en charge sur le budget communal une partie de la mutuelle des agents .

Madame le Maire propose cette mesure qui sera un avantage supplémentaire accordé aux agents communaux.

Il peut s'agir d'une prise en charge partielle de leur mutuelle dès lors que cette dernière est labellisée, telles que la M.O.A.T, la M.N.T etc ... c'est-à-dire qu'elle ait reçue une étiquette de l'Agence de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et qu'elle réponde aux exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui fixe le régime des aides à caractère social (article 107, 2 a).

Après avoir réalisé un tour de table et entendu le point de vue de chacun, le conseil municipal à la majorité décide que la commune prendra en charge 25 euros sur la part mutuelle des agents.

Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

### **5- Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il s'agit de désigner le coordonnateur de la commune ainsi que l'agent recenseur.

Une fois les données réceptionnées l'agent recenseur transmettra les éléments sur le site web de l'Insee.

Madame le Maire présente les candidatures reçues.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne monsieur Claude Fudali en qualité de coordonnateur et madame Joëlle Adiasse comme agent recenseur.

Les conseillers autorisent madame le Maire à prendre une délibération désignant les personnes retenues pour ces deux fonctions et fixant la rémunération de madame Adiasse à 1000 euros nets sur la période travaillée.

## **6- Branchement de la fibre optique**

Borest a opté pour le branchement à la fibre optique depuis le début de l'année 2017. Il a été constaté des dysfonctionnements pour certains foyers.

Madame le maire rappelle qu'en cas de problème il faut prendre contact avec le service après-vente, chargé de l'installation dont les coordonnées peuvent être retirés en Mairie.

## **7- Difficulté de réception avec les portables**

Chacun a pu constater qu'à Borest on capte mal quel que soit l'opérateur.

La commune a formulé deux demandes auprès des distributeurs Orange et S.F.R pour amplifier l'antenne de la maison forestière, mais aucune suite favorable n'a pu être apportée à cette possibilité.

Madame le maire fait savoir qu'un contact est actuellement en cours avec une société d'amplificateurs d'antennes qui est en charge d'étudier notre cas et d'établir un devis.

## **8- Frais de déplacement des agents communaux**

Madame le Maire souligne que les agents communaux participent à des formations : messieurs Alan Tixier et Daniel Ramet suivent une formation sur les plantes vivaces, madame Laure Pascal et monsieur Didier Cornet ont assisté à une réunion du centre de gestion sur la carrière des agents territoriaux (indemnisation, règles électorales etc ...).et peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement.

Le conseil municipal accepte la demande de madame le Maire sur le remboursement des frais de déplacement des employés communaux.

## **9- Convention Préfecture**

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention ACTES permettant la télétransmission des actes entre la collectivité et l'Etat. Les conseillers sont favorables à l'unanimité.

## Questions diverses

-Madame le Maire propose pour la nuit du 14 octobre de ne pas éclairer le village et de suivre le mouvement « le jour de la nuit » en faveur de la réduction de la pollution lumineuse. Les conseillers acceptent et s'organisent pour éteindre les lumières à cette date.

-Monsieur Jeanne qui organise depuis quelques années des cours de théâtre à Borest demande l'autorisation de pouvoir exercer dans le préau de l'école maternelle le mercredi après-midi et le jeudi soir. L'ensemble du conseil municipal accepte.

-Madame Valérie Didier rappelle que le repas du dîner de l'automne aura lieu cette année le 17 novembre et conviera nouveaux arrivants et borestois de plus longue date.

La date concernant le spectacle de Noël reste encore à définir.

-Madame le Maire précise que le repas du C.C.A.S aura lieu tous les ans le deuxième samedi de janvier pour le déjeuner.

-Madame Isabelle Degraeve dresse un bilan financier positif de la brocante et souligne qu'il y a eu un très beau temps propice à la balade et donc à la vente.

Certains trouvent tout de même dommage que les exposants Borestois soient aussi peu nombreux.

-Madame Laure Pascal a reçu monsieur Décima de l'entreprise Setcom et le directeur d'Agence de Compiègne de la marque Thermor pour régler au mieux les radiateurs de la mairie.

-Monsieur Claude Fudali évoque un nettoyage du toit de la tente communale pour cette année sachant que la fête des écoles va avoir lieu à Borest. Il faut examiner la possibilité de changer le toit de la tente plutôt que le nettoyer.

Des devis vont être demandés.

Après avoir rappelé les plaintes récurrentes reçues en mairie pour les chiens qui aboient, ceux non tenus en laisse et les crottins des chevaux, madame le Maire laisse la parole à ses conseillers :

Sur ces mêmes sujets, monsieur Bruno Sicard expose à l'assemblée que le lotissement des fours à chaux est un lotissement privé et qu'à part ses habitants personne n'a à circuler en ce lieu, en l'occurrence les chevaux .

Les débats étant terminés la séance a été levée à 23 heures.

Le prochain conseil municipal sera le lundi 13 novembre 2017 à 20h30.